



Commune de Broc

MISE À L'ENQUÊTE DE CONSTRUCTION – PROCÉDURE SIMPLIFIÉE

Selon l'art. 85 ReLATEC, la Commune de Broc met à l'enquête la demande de permis de construire présentée par :

M. Martin Steiner, à Broc, pour la construction d'une toiture de terrasse – mise en conformité (toiture plus grande 6m x 3.5), sis sur l'article n°31 RF Broc, Quartier Bellevue 14.

Les oppositions et remarques éventuelles sont à adresser au Conseil communal, 1636 Broc, **dans un délai de 14 jours au plus tard, à partir de la date ci-dessous.**



Broc, le 17 mars 2023
Le Secrétariat communal